

3- Bien choisir l'arbre en pépinière (suite)

Les garanties de reprise

Les garanties sont des assurances pour le maître d'ouvrage lui permettant d'avoir ses plants remplacés en cas de mortalité. Le fournisseur doit donner 2 garanties :

- la **garantie sur la production des végétaux** :

c'est l'engagement que les plants seront conformes à ce qui a été convenu ;

- la **garantie de reprise** : elle prend effet pendant la période de temps qui court entre le constat d'achèvement des plantations et la réception définitive. Sa durée est établie au marché de travaux. Durée conseillée 2 ou 3 ans. Le coût de la garantie représente en général 10 à 15% du coût de la fourniture et de la plantation initiales.

Choix de la forme et de la force

• Un **arbre tige** a déjà subi une taille de formation qu'il faudra poursuivre jusqu'à la 4^{ème} ou 5^{ème} année de végétation (sélection de la flèche ou pousse terminale et élimination des branches basses sur le tronc). Sa force, indiquée en centimètres, correspond à la circonférence du tronc mesurée à 1 mètre du sol (ex: 10/12, 14/16, 20/25).

• Un **baliveau** n'a subi aucune taille. Il présente la forme naturelle de l'arbre selon son espèce. Sa force, indiquée en centimètres, correspond à la hauteur du sujet (ex : 100/150, 200/250).

• Un **jeune plant** est un baliveau de 1 ou 2 ans de végétation. Sa force, indiquée en centimètres, correspond à la hauteur du sujet (ex : 40/60, 60/90).

• Plus l'arbre est choisi jeune, plus il a de chance de reprendre et plus sa croissance est rapide. En 3 ans, un arbre tige de force 8/10 a rattrapé un 16/18.

• Plus un arbre est acheté gros (ex : 20/25) plus le nombre de transplantations en pépinière devra être important pour éviter que le système racinaire ne soit trop développé.

• Mieux vaut planter un arbre jeune plutôt qu'un sujet plus âgé mal conduit.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Planter des arbres en Ile-de-France**, coll. «Guides techniques de l'environnement» A.R.E.N.E. Ile-de-France, Décision Environnement, Paris, 1994

- Jean-Luc Larcher et Marie-Noëlle Dubois, **Aménagement et maintenance des surfaces végétales**, Technique et documentation, 1996

Savez-vous planter les arbres ? en mettant l'avenir de votre côté



Comme l'homme, l'arbre est un être vivant, respectable, exigeant et fragile. Mais contrairement à l'homme, un arbre malade ou blessé ne guérit jamais. Il faut donc lui donner toutes ses chances au départ et lui éviter tout traumatisme par la suite.

Les feuilles :

- Elles servent à capter la lumière pour transformer le gaz carbonique en oxygène (photosynthèse) ;
- C'est par elles que l'arbre respire (air) et transpire (eau).

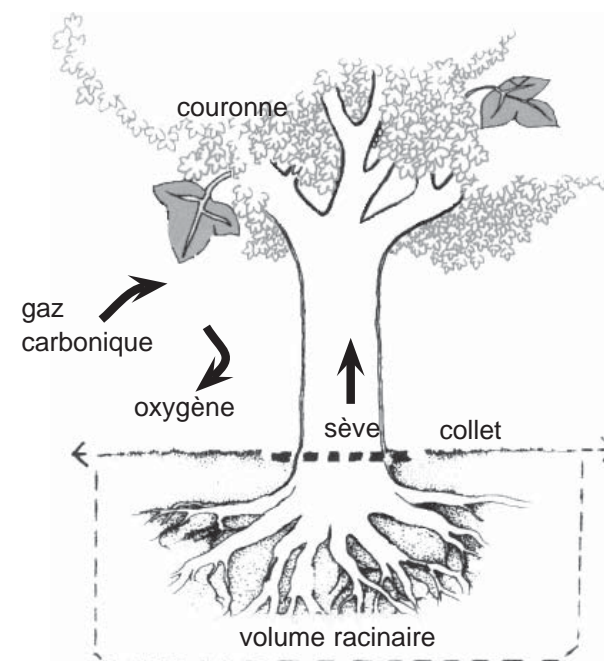
Le tronc :

- Il sert au transport de la sève ;
- la partie vivante du bois est à la périphérie du tronc, juste sous l'écorce ;
- L'écorce sert à protéger le bois vivant et à capter la lumière ;
- Le collet, situé à la base du tronc, marque la limite entre la partie aérienne et la partie souterraine de l'arbre.

Les racines :

- Leur volume égale ou dépasse celui des branches (couronne) ;
- Elles servent d'ancrage mécanique à l'arbre ;
- Elles servent à puiser l'eau et la nourriture du sol (sels minéraux) ;
- Elles ont besoin d'eau, mais aussi de l'oxygène de l'air.

1- Qu'est-ce qu'un arbre ?



Croquis extraits de :
« L'élagage, la taille des arbres d'ornement »
Emmanuel Michau.
« L'arboriculture urbaine »
Laurent Maillet et Corinne Bourgery.
Photo CAUE du Loiret

2- Planter le bon arbre au bon endroit

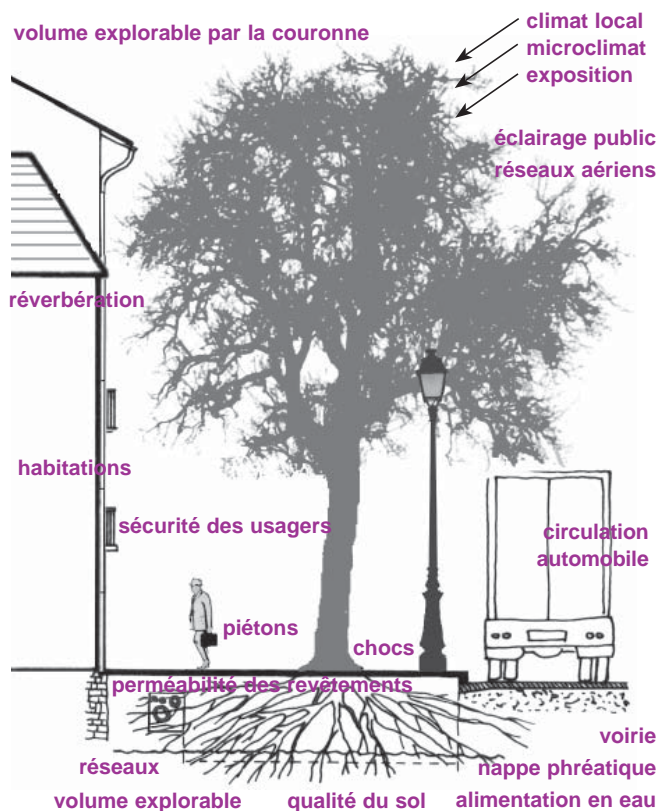
L'essentiel est de ne pas perdre de vue qu'un arbre grandit. Avant de se rendre à la pépinière, il faut bien réfléchir à quelle espèce d'arbre planter en fonction du lieu, de son usage, de son échelle et de ses contraintes :

- prévoir un espace suffisant pour le volume aérien de la couronne. Toutes les espèces n'ont pas la même dimension une fois adulte : l'éloigner des façades et des lignes électriques, des voitures en stationnement, calculer un bon espacement entre les arbres d'un alignement ;

- prévoir un espace suffisant pour le volume des racines adultes. Le volume racinaire souterrain est au moins aussi important que le volume aérien : l'éloigner des réseaux enterrés, lui donner un volume de terre végétale suffisant (9 m³ minimum sous trottoirs) ;

- prévoir l'ombrage : direction de l'ombre portée et densité du feuillage, particulièrement pour les résineux ;

- prévoir les moyens humains et les coûts de gestion adaptés pour un entretien efficace des arbres, particulièrement avant de s'engager dans une taille architecturée, car celle-ci ne doit pas être interrompue.



Le niveau des branches reste constant avec la croissance de l'arbre.



3- Bien choisir l'arbre en pépinière

Se rappeler qu'un arbre n'est pas fait pour voyager et que plus il est jeune mieux il s'adapte au changement, c'est mettre de son côté toutes les chances qu'il reprenne.

Choix de la pépinière

Une pépinière de votre région géographique fournit des arbres déjà habitués au climat et à la terre locale.

Qualité de l'arbre

- Il ne doit pas présenter de graves anomalies de la tige ou des racines.
- Il ne doit être atteint d'aucune nécrose, lésion ou blessure non cicatrisée, ni sur la partie aérienne, ni sur les racines.
- Il ne doit pas être desséché même en partie.
- Il doit présenter un bourgeon terminal en bon état et présenter une pousse terminale dans l'axe du tronc, non concurrencée par une fourche ou d'autres pousses.

Le système aérien doit être bien équilibré :

pour un feuillu : diamètre au collet > hauteur de tige / 60 à 80

pour un conifère : diamètre au collet > hauteur de tige / 30 (ex : un baliveau feuillu de 2,5 m doit avoir un collet de 3 à 4 cm de diamètre).

- Les racines doivent être sans cassure, bien pourvues d'un chevelu fonctionnel et proportionnel à la partie aérienne : diamètre du système racinaire = 3 fois la circonférence du collet.

Choix du conditionnement

- Un arbre acheté à racine nue (le moins cher) doit être planté entre le 15 novembre et le 15 mars.

- Un arbre en motte (vendu avec la motte de terre au minimum égale à 4 fois la circonférence du tronc mesurée à 1 mètre du sol) peut être planté entre le 15 octobre et le 15 avril).

- Un arbre en conteneur peut être planté toute l'année.

Passer contrat avec un pépiniériste

Il est possible pour un maître d'ouvrage d'acheter à l'avance au pépiniériste des arbres qui seront plantés plusieurs années plus tard.

Selon le délai entre la décision et la plantation, il existe deux formules :

- le **contrat de réservation** : pour un délai d'un an. L'exploitant choisit et réserve des arbres qui existent déjà en pépinière ;

- le **contrat de culture** : pour un délai de 2, 5 ou 10 ans. Ce contrat permet de définir entre l'exploitant et le(s) pépiniériste(s) les espèces désirées, leur forme, leur dimension à la plantation, etc.